

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 21 juin 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.06.04/420

Approbation du compte administratif 2016
. Budget annexe Eau potable

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 21 juin, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, 1^{er} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 juin 2017.

Présents : 26		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE:

05 JUL. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Excusés représentés : 3**Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Josiane GATIBELZA
Procuration à M. Jacques BANGOU
Mme Corinne PETRO
Procuration à M. Denis BERNADOTTE

Autre Conseiller Communautaire :

M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 9**Le Président**

M. Éric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry DURIMEL
Mme Juliana FENGAROL
Mme Solange LEBLANC
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 12**Vice-Présidents :**

M. Georges BREDET (8^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
M. Olivier SERVA
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14;
- VU l'Instruction comptable des communes M49 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président ;
- VU la délibération n°2017.03.02/397 du Conseil Communautaire du 29 mars 2017 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires 2017 ;
- VU la délibération n°2017.04.03/405 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote des budgets primitifs 2017 : Budget annexe Eau potable ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le compte de gestion dressé par le Comptable Public ;

Considérant l'avis de la Commission Finances réunie le 13 juin 2017 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De voter le Compte administratif - *Budget annexe Eau potable* – Exercice 2016, comme présenté au rapport :

		Recettes	Dépenses	Solde d'exécution
Section d'exploitation	Réalisations en 2016	11 541 450,52€	13 670 225,78€	-2 128 775,26€
	Reports de 2015	1 525 077,67€	0,00€	+1 525 077,67€
	TOTAL	13 066 528,19€	13 670 225,78€	-603 697,59€
	Restes à réaliser/à reporter en 2017	0,00€	0,00€	0,00€
	RÉSULTAT CUMULÉ	13 066 528,19€	13 670 225,78€	-603 697,59€
Section d'investissement	Réalisations en 2016	2 952 656,75€	6 405 690,21€	-3 453 033,46€
	Reports de 2015	0,00€	3 123 286,78€	-3 123 286,78€
	TOTAL	2 952 656,75€	9 528 976,99€	-6 576 320,24€
	Restes à réaliser/à reporter en 2017	5 845 785,37€	1 758 965,17€	+ 7 604 750,54€
	RÉSULTAT CUMULÉ	8 798 442,12€	11 287 942,16€	-2 489 500,04€
TOTAL CUMULÉ		21 864 970,31€	24 958 167,94€	-3 093 197,63€

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 JUIN 2017

P° le Président

Le Président de séance



Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le 05 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 JUIL. 2017
- Délibération transmise Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 11 JUIL. 2017



